Statement by Hungary on Cote d’ivoire, UPR19, March 29, 2014

Monsieur le Président,

La Hongrie souhaite la bienvenue à la délégation de la Côte d’ivoire et la remercie pour son rapport national bien structuré.

Ma délégation se félicite du plan d’action national pour lutter contre les violences domestiques et sexuelles envers les femmes et filles mais nous sommes préoccupés pour le retard pris dans la mise en œuvre de cette stratégie et les difficultés pour les victimes d’avoir accès à la justice et à un soutien médical et psychologique. Nous sommes aussi inquiets que la MGF reste une pratique largement répandue dans le pays. Nous **recommandons** que la Cote d’ivoire renforce les campagnes de sensibilisation sur les effets néfastes de l’excision et poursuit en justice toute exciseuse. Par ailleurs,

nous **recommandons** que le pays facilite le dépôt de plaintes pour les victimes de violences sexuelles en affectant des femmes aux commissariats de police et subventionne les certificats médicaux attestant ces violences.

La Hongrie reste préoccupée qu’environs 3 millions d’enfants en Côte d’Ivoire n’ont pas d’actes de naissances, ce qui les empêche de se prévaloir du droit à la nationalité, à l’éducation ou à la sécurité sociale et les rends plus exposés aux risques d’exploitation et de traite. **Nous recommandons** que le pays prolonge le délai d’enregistrement tardif des naissances et mette en place une procédure de déclaration des naissances simplifié et gratuite ainsi qu’une stratégie nationale de sensibilisation quant à l’importance de cette démarche.

Pour conclure, Monsieur le Président, permettez nous d’exprimer notre profonde appréciation pour l’engagement constructif de la mission permanente de la Cote d’ivoire au sein de ce Conseil, notamment en ce qui concerne la protection des défenseurs des droits de l’homme et la lutte contre les représailles.

Je vous remercie.

Question préliminaire :

1. La Hongrie se félicite des actions réalisées par le pays dans le domaine de la promotion des droits de l’homme et des libertés publiques. Est-ce que la délégation pourra donner des plus amples informations concernant le son programme de sensibilisation de la population via téléphone mobile ?